

Territoire :

Résidence :

848

le 196

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 990

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante-et-un le dix-neuvième jour

du mois de septembre vers neuf heures

Devant Nous M. Jacques XXXXXXXXX
Commissaire de~~Police~~ - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, I.P.J.

M. J. K. A. B. I. G. A. N. D. A, comparait à nommé e

M. J. K. A. B. I. G. A. N. D. A préqualifiée, que nous interrogeons :

Prévention :

Q : Je vous relis la déposition que vous avez faite devant l'O.P.J.. En maintenez-vous les termes ?

R : Je maintiens formellement.

Q : Avaient-ils un endroit de réunion bien précis ou se réunissaient-ils dans une bananeraie quelconque ?

R : En général c'était chez GASIMBA Lazare. C'est lui qui était le chef du mouvement JNAR de l'endroit.

Plaignant :

Q : Votre mari est un mututsi ?

R : Oui.

Q : Pourquoi avez-vous dit que cette bande avait cherché à prendre votre mari ce jour-là ?

R : C'est HABUMUGISHA qui me l'a dit.

Objets saisis :

Q : Mais pourquoi voulaient-ils l'attaquer ?

R : Parce qu'il était du PARMEHUTU.

Q : Y a-t-il toujours été ?

R : Il était d'abord du RADER.

Q : Où votre mari était-il aile le jour où KAJANGWE est venu chez vous ?

R : Il gardait du bétail.

Observations :

Q : Votre mari savait-il que KAJANGWE devait venir ?

R : Je n'en sais rien.

Q : Voudriez-vous me donner les noms des types qui faisaient partie de la bande qui a attaqué KAJANGWE ?

R : GASIMBA BUNAGU NKUBA MUNYETAMBI NDAKUMIZE

BUHAKÉ Michel ZACARIE fils de EJNAGU MURISA

NKUNDABAKIZI KABAVARA BETORO MIRINDI KABERUKA

IYAKAREMYE (réfugié chez SETORO - je ne sais pas où il habite) MUNYANDUKA KIMUNYO CAMILLE fils de

MUSOMAKWEBI MURAYA (réfugié) MAJUNI MBARJBUKEYE

HABINEZA BIGABO (fils de EJURISA - il avait un arc et des flèches) HABAGAHANGA MUNYAROKAFO SEDMYA

Marc fils de GASIMBA NKINDI.

Q : Qui avez-vous vu frapper ?

R : Tout le monde.

Q : Au moment où on l'a fait sortir de votre maison, avez-vous vu qui lui a porté le premier coup ?

R : GASIMBA BUNAGU NKJBA et MUNYATAMBI ont été les premiers.

Q : Avez-vous entendu GASIMBA donner des ordres ? Si oui, quoi ?

R : Oui. Je n'ai entendu dire qu'il fallait tuer ce petit chien.

Q : Toute la bande a-t-elle poursuivi KAJANGWE ou certains sont-ils restés chez vous ?

R : Tout le monde l'a poursuivi.

Q : Au cours de leurs réunions antérieures, vous ne les aviez jamais entendu parler ensemble ?

R : Non.

Q : KAJANGWE était-il déjà venu chez vous ?

R : Il y a longtemps.

Q : Depuis qu'il était sous-préfet ?

R : Non.

Q : Vous ne savez pas la raison qui l'amenait chez vous ce jour-là ?

R : Non. Je croyais qu'il était venu tout simplement comme dans le temps.

Q : Quand votre mari avait-il décidé d'aller au PARMEHUTU ?

R : Au mois d'août 1960.

Q : Vous ne savez pas ce qu'il est advenu de votre mari ?

R : Je ne sais pas. Mais avant-hier un type m'a dit qu'il avait été tué.

Q : Quel type ?

R : HABJMUGISHA.

Q : Pouvez-vous me donner l'identité de votre mari ?

R : KAYUMBA Claver, fils de ? et de ? originaire de NKJBI Territoire ASTRIDA, mututsi des abasinga.

La comparante illettrée

Dont acte.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Territoire :

Résidence :

le 196

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 990

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante-et-un le dix-neuvième jour
du mois de septembre vers neuf heuresDevant Nous ~~.....~~ ~~.....~~ Commissaire~~.....~~ - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, ~~.....~~....., comparait 1. ~~.....~~ nommé ~~.....~~..... préqualifiée, que nous
interrogeons :

Prévention :

Q : Je vous relis la déposition que vous avez faite
devant l'O.P.J.. En maintenez-vous les termes ?

R : Je maintiens formellement.

Q : Avaient-ils un endroit de réunion bien précis ou
se réunissaient-ils dans une bananeraie quelconque ?R : En général c'était chez GASIMBA Lazare. C'est lui
qui était le chef du mouvement UNAR de l'endroit.

Plaignant :

Q : Votre mari est un mututsi ?

R : Oui.

Q : Pourquoi avez-vous dit que cette bande avait cherché
à prendre votre mari ce jour-là ?

R : C'est MABUMUGISA qui me l'a dit.

Objets saisis :

Q : Mais pourquoi voulaient-ils l'attaquer ?

R : Parce qu'il était du ~~.....~~ En JTJ.

Q : Y a-t-il toujours été ?

R : Il était d'abord du ~~.....~~.Q : Ou votre mari était-il a-le le jour où MASHANGWE est
venu chez vous ?

R : Il g rdaît di bétail.

Observations :

Q : Votre mari savait-il que MASHANGWE devait venir ?

R : Je n'en sais rien.

Q : Voudriez-vous me donner les noms des types qui
faisaient partie de la bande qui a attaqué MASHANGWE ?

R : GASIMBA BUNAGU MASHANGWE MASHANGWE NDARUSIZE

BIMAKE Michel ZACARIE fils de BUNAGU MURISA

MASHANGWE MASHANGWE MASHANGWE MASHANGWE MASHANGWE

IYANAREMYE (réfugié chez SETORO - je ne sais pas où

il habite) MASHANGWE KIMONYO CAMILLE fils de

MASHANGWE MASHANGWE (réfugié) MASHANGWE MASHANGWE

MASHANGWE BISHABO (fils de MURISA - il avait un arc

et des flèches) MASHANGWE MASHANGWE MASHANGWE

Marc fils de GASIMBA MASHANGWE.

Q : Qui avez-vous vu frapper ?

R : Tout le monde.

Q : Au moment où on l'a fait sortir de votre maison, avez-vous vu qui lui a porté le premier coup ?

R : GASIMBA BUNAGU NAJBA et MUNYATAMBI ont été les premiers.

Q : Avez-vous entendu GASIMBA donner des ordres ? Si oui, quoi ?

R : Oui. Je m'ai entendu dire qu'il fallait tuer ce petit chien.

Q : Toute la bande a-t-elle poursuivi KADJANGWE ou certains sont-ils restés chez vous ?

R : Tout le monde l'a poursuivi.

Q : Au cours de leurs réunions antérieures, vous ne les aviez jamais entendu parler ensemble ?

R : Non.

Q : KADJANGWE était-il déjà venu chez vous ?

R : Il y a longtemps.

Q : Depuis qu'il était sous-préfet ?

R : Non.

Q : Vous ne savez pas la raison qui l'amenait chez vous ce jour-là ?

R : Non. Je croyais qu'il était venu tout simplement comme dans le temps.

Q : Quand votre mari avait-il décidé d'aller au PARLEMENJTI ?

R : Au mois d'août 1960.

Q : Vous ne savez pas ce qu'il est advenu de votre mari ?

R : Je ne sais pas. Mais avant-hier un type m'a dit qu'il avait été tué.

Q : Quel type ?

R : MABJUNJISHA.

Q : Pouvez-vous me donner l'identité de votre mari ?

R : KAYUMBA Claver, fils de ? et de ? originaire de NAJBI Territoire ASTRIDA, mututsi des abasinga.

La comparance illettrée

Dont acte.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Territoire :

Résidence :

le 196...

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 991

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante-et-un le dix-neuvième jour
du mois de septembre vers dix heures 30Devant Nous PEEL Jacques ~~Commissaire de~~~~Police~~ — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, I.P.J.

à RWAMAGANA, comparait 1. a nommé e.

Prévention :

NYAKANA Marie-Rose, fille de KABAYUNDO + et de
MUSABWA + originaire de MWULIRE commune
MUSHA BUGANZA-SUD KIGALI résidant à
RWAMAGANA commune RWAMAGANA BUGANZA SUD
KIBJUNGU mututsikazi des abacyaba, épouse
illégitime de KAJANGWE (+) 3 enfants,
que nous interrogeons :

Plaignant :

Q : D'après des éléments, vous sauriez quelque chose de
ce qui a précédé la mort de KAJANGWE. Juid ?

R : Le lundi 11 septembre 1961, je n'étais rendue chez
le père de KAJANGWE, nommé NJATI en compagnie de
KAJANGWE. Alors que nous nous trouvions là nous
avons été rejoints par le nommé KAYUMBA Claver de
GISHARI qui l'a invité chez lui pour converser au
sujet de la politique étant donné que KAYUMBA,
ancien RADER, s'était converti au PARMERUTU. KAYUMBA
lui donnait rendez-vous chez lui pour le lendemain
mais sans préciser l'heure.

Objets saisis :

Ce jour-là (lundi), nous nous étions rendus auparavant
à GISHARI chez un certain KAYUNGA ami de KAJANGWE et
dont un membre de famille était mort. C'est en revenant
que nous nous étions arrêtés chez NJATI et que nous
y avons rencontré KAYUMBA.
En ce qui concerne le mardi, tout ce que je sais c'est
qu'il s'est préparé vers 15 heures pour répondre à l'
invitation de KAYUMBA.

Q : Lors de la discussion du lundi, KAJANGWE avait-il l'
air de bien s'entendre avec KAYUMBA ?

R : Je ne puis donner de détails à ce sujet.

Observations :

Q : D'après ce que vous me dites, vous avez l'impression
que KAYUMBA aurait attiré KAJANGWE à GISHARI pour
qu'il y soit tué ? Mais vous n'avez aucune preuve ?

R : Je n'ai aucune impression.

Q : KAJANGWE vous a-t-il raconté à l'une ou l'autre
occasion qu'il avait des emmenis à GISHARI capables
d'envisager sa mort ?

R : Non.

La comparante illettrée Dont acte.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Territoire :

Résidence :

....., le 196...

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 992

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante-et-un le dix-neuvième jour
du mois de septembre vers onze heures

Devant Nous Philippe Jacques ~~Commissaire de~~

~~Police~~ - Officier de Police judiciaire, à compétence générale, I.P.J.
à Rwamagana, comparait 1 e nommé

Prévention :

N J A T I Philippe, fils de KIMONYO + et de GITEMBA ev
originaire de RWAMAGANA commune RWAMAGANA
BUGANZA SUD KIBJUNGU y résidant, muhutu des
abega, marié à NYIRARUBABAZA, 2 enfants,
cultivateur, que nous interrogeons :

Q : Identité votre défunt fils ?

R : KAJANGWE Jean (Népomuce, fils de NOATI ev et de
NYIRARUBABAZA ev originaire de GISHARI commune GAT
BUGANZA-SUD ALGALI résidant à RWAMAGANA, muhutu des
abega, marié à MUKANAJSI Christine, 3 enfants, sous-
préf., député.

Plaignant :

Q : Que savez-vous d'événements qui auraient précédé
la mort de KAJANGWE et qui auraient trait à cette
mort ?

R : Même réponse que NYAMANA mais avec cette précision
que KAYUMBA aurait dit à KAJANGWE qu'il désirait
le voir vers 14 heures.

Objets saisis :

Q : KAJANGWE vous a-t-il fait part de menaces de mort
qui auraient été proférées par l'un ou l'autre ?

R : NON.

Le comparant illettré Dont acte.

Observations :

Je jure que le présent P.V. est sincère.

Territoire :

Résidence :

....., le 196.....

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P. V. - N° 993PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent ~~soixante-et-u~~ le dix-neuvième jour
du mois de septembre vers onze heures 15Devant Nous PEEL Jacques~~Commissaire de~~~~Police~~ — Officier de Police judiciaire, à compétence générale, I.P.J.à RWAMAGANA, comparait 1 e nommé

Prévention :

SEBUSHUMBA Xavier, fils de MONYETAMBI (en fuite)
et de MUNTEREBURA év originaire de
GISHARI commune GATI BUGANZA-SUD
KIBUNGU, y résidant, muhutu (?) des
abega, 15 ans, que nous interrogeons :

Plaignant :

Q : Que savez-vous des circonstances de la mort de
KAJANGWE ?R : Je me trouvais aux pâturages avec mes deux amis
NABENDEGERI et KARENZI lorsque nous avons entendu
des cris. Deux types qui se trouvaient dans nos envi-
rons, les nommés KAMONYO et SENGIGE ont répondu aux
appels. Ils sont revendus ensuite en disant que KAJANGWE
avait été tué.Q : Ce n'est cependant pas ce qui a été dit au Complice
lorsqu'il est arrivé un peu plus tard ?R : Ils allaient nous dire les noms des meurtriers lors-
que le Complice est arrivé.

Objets saisis :

Le comparant

Dont acte.

comparaît le nommé KARENZI Gabriel, fils de SEKANYANA +
et de Thérèse ? + originaire de GISHARI commune GATI
BUGANZA-SUD KIBUNGU, y résidant, mitutsi des ?, 5 ans,
que nous interrogeons :Q : que savez-vous de la mort de KAJANGWE ?

R : Rien.

Observations :

NOTE I.P.J. : Interrogatoire très difficile vu l'âge
de l'intéressé.Nous interpellons le bourgmestre de
RWAMAGANA nommé NABANIRE qui a servi d'
interprète à l'O.P.J. LAFFUJ au moment
des faits. L'intéressé nous déclare que
les enfants ont dit que les deux types
leur avaient dit que KAJANGWE était mort
mais ils n'ont pas dit qu'ils avaient vu
ces deux types frapper sur KAJANGWE. Ils
ne sont donc pas témoins oculaires.

Dont acte.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

994

soixante-et-un dix-neuvième
septembre quatorze

PEEL Jacques

XXXXXXXXXX

XXXX

I.P.J.

RWAMAGANA

e

S E N G U G E alias SEMIRINDI, fils de NGARAMBE + et de MISIGARA ev originaire de GISHARI commune GATI BUGANZA SUD KIBUNGU, y résidant, muhutu des abasindi, célibataire cultivateur, que nous interrogeons :

Q : Que savez-vous de la mort de KAJANGWE ?

R : Je me trouvais près du marais avec mes vaches lorsque j'ai entendu des cris. J'étais avec le nommé KAMONYO et le nommé MUNYETAMBI et des enfants. Je suis allé voir avec KAMONYO. J'ai vu GASIMBA avec beaucoup d'autres. Il était occupé à démolir la maison de KAYJIMBA. Il était avec NDARUMEZE IYAKAREMYE fils de MUKARAGE MIRINDI fils de RWAKARENGWA SETORA KABERUKA NAOBA BUNAGU KAYIJUKA NYIRISHEMA Paul MUNYAGIHUGU (voisin de KAYJIMBA) KINKWARI Grégoire.

Q : Ils démolissaient quoi au moment où vous les avez vus ?

R : La porte et les fenêtres.

Q : Mais alors vous étiez présent lorsqu'on a fait sortir KAJANGWE de la maison, car c'est pour pouvoir entrer dans la maison et l'en faire sortir qu'on a démolit ? Et d'autre part, si vous étiez arrivé après, en montant du marais vous seriez passé par le sentier sur lequel le Complice a retrouvé le corps et vous l'auriez vu. Donc vous étiez là au début de l'opération. Il serait préférable pour vous de dire la vérité ?

R : Je reconnais que j'étais présent lorsqu'on l'a fait sortir de la maison. J'ai vu IYAKAREMYE et MUNYETAMBI entrer dans la maison pour en faire sortir KAJANGWE. Il adevant la maison reçu des coups de bâton par les nommés IYAKAREMYE BUNAGU MUNYETAMBI et GASIMBA. Et MIRINDI. La femme de KAYJIMBA essayait de les empêcher mais sans succès. KAJANGWE a réussi à s'enfuir vers le marais mais la bande l'a poursuivi, l'a rattrapé et l'a tué. J'ai vu lorsque GASIMBA remontait de cet endroit qu'il avait du sang sur sa lance.

Q : Vous prétendez que vous êtes muhutu. Pourquoi ne vous a-t-on pas blessé ou tué aussi alors ?

R : Je me trouvais à 26 pas d'eux et après un moment je me suis enfui.

Q : Alors que vous étiez encore là lorsque GASIMBA est remonté ?

R : Je suis orphelin et je ne pouvais pas me meler à la bande.

Q : Vous étiez toujours avec ANONYO pendant cette histoire ?

R : Oui.

Le comparant illettré

Dont acte.

Je jure que le présent P.V. est sincère.